

**MAIRIE DE CARNIN**



**NOTE DE SYNTHÈSE**

**BUDGET PRIMITIF 2022**

# SOMMAIRE

I – Le cadre général

II – La section de fonctionnement

III – La section d'investissement

IV – L'état de la dette

IV – Annexes

- Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes
- Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépenses et recettes
- Détail des opérations d'investissement

## I – Le cadre général du budget

Rappel règlementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

«Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif 2022 de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2022. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualités, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté le 25 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, de la région ou de la MEL chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ;

De l'autre côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



- **L'attribution de compensation**

L'attribution de compensation (AC) versée en 2022 par la Métropole Européenne de Lille est de 138 011.99 € (197 947.49 en 2021) cette diminution correspond au remboursement de la cotisation au SDIS qui n'avait pas été prise en compte lors de notre arrivée dans la MEL.

- **Le FNGIR**

Il a été décidé d'inscrire 2 992.00 € au budget primitif 2022 pour un réalisé de 2 992.00 € en 2021.

- **Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales**

Il a été décidé d'inscrire 20 000.00 € au budget primitif 2022 pour un réalisé de 25 329.00 € en 2021.

- **La taxe sur les pylônes électriques**

Il a été décidé d'inscrire 13 005.00 € au budget primitif 2022 pour un réalisé de 13 005.00 € en 2021.

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité**

Il a été décidé d'inscrire 13 000.00 € au budget primitif 2022 pour un réalisé de 13 002.04 € en 2021.

- **Les droits de mutations**

La fiscalité indirecte comprend notamment le produit des taxes additionnelles aux droits de mutations ou taxe de publicité foncière, il s'agit d'une recette liée au marché immobilier. Une prévision de 20 000.00 € est inscrite sur le budget 2022. (au BP 2021 pour un réalisé de 31 643.66 €).

**b/ Les dotations de l'Etat – chapitre 74**

- **Les dotations, subventions et participations**

Le versement des Dotations, subventions et participations est estimé pour 2022 à 138 019.81 €, contre 162 600.00 € prévu en 2021 pour un réalisé de 161 159.97 €.

- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population**

Les recettes générées par le service enfance jeunesse et recettes diverses qui comprennent : restauration scolaire, garderie, location de salles, centre de loisirs, concessions dans le cimetière, redevances funéraires, redevance d'occupation du domaine public, aide aux courses, portage des repas à domicile, ont été estimées au budget primitif 2022 à 54 710.00 €, contre 41 240.00 € prévu en 2021 pour un réalisé de 65 104.42 €.

**C/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses réelles et ordres de fonctionnement représentent 1 414 424.64€ inscrits au budget primitif 2022.**

Chapitre	DEPENSES	BP 2021+DM	BP 2022	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	371 800.00	393 500.00	5.83
012	Dépenses de personnel	429 463.00	420 520.00	-2.08
014	Atténuation de produits			
65	Charges de gestion courante	113 005.00	104 205.00	-7.78
66	Charges financières	23 100.00	22 000.00	-4.76
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	3 500.00	14
022	Dépenses imprévues	76 200.46	10 699.64	-85.96
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 016 068.46</b>	<b>954 424.64</b>	<b>-6.07</b>
023	Virement à la section d'investissement	459 999.99	460 000.00	
042	Op. ordre transfert entre section	0.01		
<b>Total général</b>		<b>1 476 068.46</b>	<b>1 414 424.64</b>	<b>-4.18</b>

**a/ Les charges à caractère général – chapitre 011**

Ce chapitre d'un montant de 393 500.00 € retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courantes relatives aux achats et variations de stocks (eau, électricité, carburant, prestation de services, petites fournitures...), aux services extérieurs (locations et charge immobilières, entretiens et réparations de biens mobiliers, immobiliers et autres...), aux autres services extérieurs (honoraires,

études, frais d'actes, publications, frais d'impressions, transports, frais de télécommunications...), taxes foncières.

Les charges à caractère général prévues au budget primitif 2022 varient de 5.83 % par rapport au budget primitif 2021. Cette évolution s'explique notamment par la hausse du coût de l'électricité et du gaz ainsi que l'augmentation des contrats de prestations de services, l'entretien des autres biens mobiliers.

#### **b/ Les dépenses de personnel - chapitre 012**

La prévision de dépenses du chapitre 012 s'élève à 420 520.00 € au budget primitif 2022 à comparer aux 429 463.00 € inscrits au budget primitif 2021. La masse salariale varie de 2.08 %, tenant compte notamment :

- La fin de contrats CDD pour le remplacement d'agents momentanément absents pour congés maladie.
- La mise en disponibilité pour raison de santé d'un agent titulaire.
- La prévision des avancements d'échelon et de grades des agents titulaires.
- La hausse du SMIC.

#### **c/ Les atténuations de produits – chapitre 014**

Prévision 2022 : 0.00 €

Prévision 2021 : 0.00 €

#### **d/ Les charges de gestion courante – chapitre 65**

Ce chapitre regroupe le versement des indemnités de fonction des élus, les subventions aux associations, les aides exceptionnelles.

#### **D/ Le financement de l'investissement**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

### III – La section d’investissement

#### A/ Généralités

Le budget d’investissement prépare l’avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d’investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité.

Le budget d’investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s’agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d’informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d’études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d’aménagement) et les subventions d’investissement perçues en lien avec les projets d’investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation d’un bâtiment, à la réfection du réseau éclairage public...). Vient s’ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

#### B/ Une vue d’ensemble de la section d’investissement

<b>DEPENSES D’INVESTISSEMENT</b>		
<b>OPERATIONS</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
502	ECOLE	4800
503	HOTEL DE VILLE	12 700.00
504	RESTAURANT SCOLAIRE	12 692.34
505	SALLE DES FETES	6 500.00
506	EGLISE COLOMBARIUM CALVAIRE	5 000.00
509	TIERS LIEU 1 RUE S.CORDIER	666 000.00
510	ECLAIRAGE PUBLIC	5 000.00
513	ESPACES VERTS	1 500.00
519	MOBILIER URBAIN ET SPORTIF	6 000.00
532	ROUTE DE CAMPHIN	1 600.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D’EQUIPEMENT</b>	<b>721 792.34</b>

16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	39 129.00
020	DEPENSES IMPREVUES	2 374.11
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>763 295.45</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0</b>
R 001	SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE	217 133.97
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES ET ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>980 429.42</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	220 429.42
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT RECUE	0
16	EMPRUNT	300 000.00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>520 429.42</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	460 000.00
040	OP. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	0
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>460 000.00</b>
R 001	SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE	0
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES ET D'ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>980 429.42</b>

### C/ Les principaux projets de l'année 2022

- Travaux Tiers lieu (démolitions, rénovation et construction, dommage ouvrages, équipements intérieurs)
- Finaliser l'accueil (extension du comptoir + câblage)
- Aménagement de la cour de récréation
- Mise en service de 10 ordinateurs obtenus par dotation à l'école
- Serveur mairie
- Sèche-linge
- Alarme
- Travaux de couverture en zinc
- Table de tri
- Réfrigérateur
- Vaisselle cantine

- Ventilation revoir CTA cantine
- Travaux toiture fuite salle des fêtes
- Colombarium
- Plaque jardin du souvenir
- Alarme incendie église
- Panneaux patrimoine
- Panneaux d'information entrées village
- Remplacement des candélabres inadaptés
- Achat d'arbres
- Miroir route de Camphin

#### IV – **L'état de la dette**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 498 043.12 €.

Remboursement pour 2022 de 23 036.27 € en intérêts et 29 386.74 € en capital.

#### V – **Les annexes (ci-après)**